

COLLOQUE

"Protection sociale
et compétitivité économique
européenne"

BRUXELLES
16 novembre 2001
Inscriptions auprès d'E&E

QUELLE(S) DEFINITION(S) DES PME ?

La Commission européenne, sur proposition d'E&E, considère comme PME les entreprises employant moins de 250 personnes (en équivalent plein temps annuel) et dont, soit le chiffre d'affaires annuel est inférieur ou égal à 40 millions d'euros (262,4 MF), soit le total de bilan n'excède pas 27 millions d'euros (150,1 MF) et qui ne sont pas détenues à hauteur de 25% ou plus (capital ou droits de vote) par une ou plusieurs entreprises ne correspondant pas à cette définition. Cette définition peut paraître assez restrictive à première vue. En fait, en France même, le critère d'autonomie financière ouvrant l'accès aux concours CODEVI élimine une forte majorité des moyennes entreprises. L'INSEE montre qu'en 1995, les 2/3 des entreprises de 200 à 500 salariés appartenaient à un groupe, et près de la moitié des entreprises de 100 à 199 salariés, le groupe pouvant, il est vrai, être un "micro-groupe" rassemblant moins de 500 salariés. Toutefois dans la base harmonisée d'Eurostat, qui fournit le principal corps de données, l'effectif salarié est le seul critère utilisé pour définir la taille d'une entreprise.

Place des PME dans les exportations : du simple au double selon la définition retenue

E & E a réalisé l'étude "Etat des lieux des PME européennes" à l'occasion du 12^e salon "Avenir export - Avenir expat" créé par Henri Bazerque, Commissaire Général et Conseiller du Commerce Extérieur. Extrait sur la situation française.

L'accélération de la mondialisation de l'économie depuis le début des années 90 se traduit par une forte concentration du tissu d'entreprises. Selon l'Insee, le nombre d'entreprises françaises contrôlées par un groupe (français ou étranger) d'au moins 2000 salariés a triplé en quinze ans, passant de 5400 en 1980 à 16800 en 1995.

Les groupes d'entreprises au sens large – y compris les micro-groupes – emploient près d'un salarié sur deux du secteur productif non agricole, produisent plus de 60% de la valeur ajoutée, concentrent près des trois quarts des immobilisations corporelles et possèdent 87% des capitaux propres.

Sur 2,3 millions d'entreprises en activité sur le territoire français, moins d'une sur vingt participe directement aux exportations de marchandises. Les échanges sont très concentrés sur un petit nombre d'intervenants : 100 groupes assurent la moitié des exportations.

L'étude fait apparaître que plus de 48% des exportations passent par l'intermédiaire d'entreprises de moins de 500 salariés, dont une forte proportion appartient à un groupe. La moitié des ventes de marchandises à l'étranger réalisées par des firmes de moins de 500 salariés est le fait, en réalité, de filiales de groupes de plus de 500 salariés. Une bonne part des plus gros exportateurs de moins de 500 salariés s'apparente en effet à des structures purement commerciales dédiées à l'exportation pour le compte d'un grand groupe français (logique d'externalisation des activités)

ou étranger (activité de réexportation). Une fois cette distinction groupes/PME indépendantes opérée, il résulte que les groupes réalisent les trois quarts des exportations françaises, tandis qu'ils ne rassemblent que 8 à 9% des entreprises exportatrices. A l'inverse, les PME contribuent au quart des ventes à l'étranger.

L'évolution dans le temps de cette contribution est délicate à apprécier. Toutefois, compte tenu de la présence croissante des grands groupes dans le champ des entreprises de moins de 500 salariés et eu égard au positionnement géographique et sectoriel des PME exportatrices – relativement plus

présentes en Afrique, en Europe hors UE et dans la CEI, concentration sur les produits agricoles et de consommation courante –, il paraît raisonnable d'inférer que le niveau actuel de leur contribution reste en deçà de ce qu'elles ont pu réaliser au cours des années 80.

Avec près de 90000 entreprises exportatrices, les PME isolées indépendantes représentent 80% des entreprises exportatrices et 16% des exportations. Pour leur part, les micro-groupes réalisent 6% des exportations. Enfin, les 2000 entreprises exportatrices partiellement détenues par un ou plusieurs groupes sans être formellement contrôlées par l'un d'entre eux en particulier représentent un peu plus de 3% des valeurs exportées. Cette catégorie est ici rattachée à l'ensemble des PME. D'un point de vue sectoriel, le poids des PME est plus élevé dans le négoce que dans les activités manufacturières.

★ 100 groupes assurent la moitié des exportations.
Les PME isolées indépendantes représentent 80% des entreprises exportatrices et 16% des exportations ★

Le poids des moyennes entreprises est-il plus important en Allemagne ou au Royaume-uni qu'en France ?

Selon Eurostat, en 1995, 18 millions d'entreprises sont actives dans les secteurs marchands non agricoles de l'Union Européenne. Elles occupent 112 millions de personnes.

La quasi-totalité des entreprises (99,8%) sont des PME (entreprises de moins de 250 salariés, quel que soit le degré d'autonomie financière). Elles contribuent à 66% de l'emploi (hors agriculture et fonction publique).

En France, la part des PME dans l'emploi productif concurrentiel non agricole est de 66%, soit sensiblement plus qu'au Royaume-Uni (57%) et qu'en Allemagne (58%), mais nettement moins qu'en Italie (80%). La part des moyennes entreprises (de 50 à 249 salariés) dans l'emploi est de 14,9% en France, soit un peu plus élevée qu'en Allemagne (13,9%), qu'au Royaume-Uni (12,6%) et qu'en Italie (10,7%). Parmi les quatre principaux Etats européens, c'est donc en France que les moyennes entreprises ont le poids relatif le plus important, mais pour des raisons divergentes: en Allemagne et au Royaume-Uni, les grandes entreprises prédominent dans l'emploi, tandis qu'en Italie ce sont les très petites entreprises (moins de 10 salariés).

Les entreprises de moins de 250 salariés, quel que soit leur degré d'autonomie financière, contribuent à 56% du CA des entreprises dans l'ensemble de l'UE. Les disparités sont très fortes entre Etats membres. Les entités de moins de 250 salariés concentrent plus des trois quarts du CA cumulé des entreprises en Belgique (85%), au Luxembourg (84%) et en Grèce (78%). A l'opposé, leur part relative est inférieure à la moitié en Finlande (47%), au Royaume-Uni (46%) et en Irlande (33%).

REPERES SUR

LES ACTIONS DES INSTITUTIONS EUROPEENNES EN FAVEUR DES PME

1983

➤ Année européenne des PME et de l'artisanat. Lancement du premier programme à moyen terme en leur faveur.

1986

➤ Création d'une task force PME à la Commission européenne (CE).

1989

➤ Mise en place de la Direction Générale XXIII (politique d'entreprise, commerce, tourisme et économie sociale).

décembre 1992

➤ Création de l'Observatoire européen des PME par la CE.

décembre 1994

➤ Recommandation officielle (à caractère non contraignant) concernant la transmission des PME.

1996

➤ Recommandation officielle de la CE sur la définition des PME.

février 1997

➤ Forum sur la transmission d'entreprises. Mesure des progrès fait par les Etats-membres.

juin 1997

➤ Mise en place d'une task force "simplification de l'environnement des entreprises".

mars 1998

➤ Proposition de directive de la CE sur les délais de paiement.

novembre 1999

➤ Le Conseil approuve le rapport sur

l'intégration du développement durable dans la politique d'entreprise.

janvier 2000

➤ Création de la DG "Entreprises" sous la responsabilité du Commissaire Erkki Liikanen, également en charge de la DG "Société de l'information".

avril 2000

➤ Communication sur le BEST (identification et échange des meilleures pratiques européennes prenant en compte les besoins des PME).

➤ Le Comité économique et social européen cherche à élaborer une proposition de texte à l'occasion d'un avis d'initiative.

juin 2000

➤ Le programme Initiative Innovation 2000 porte à 2 milliards d'euros le financement de la BEI en faveur des PME innovantes.

➤ Le total des prêts dans les nouveaux secteurs (dont investissement en R&D des entreprises et structures de recherche pour les PME) sera de 12 à 15 milliards d'euros sur les trois prochaines années.

➤ Adoption de la directive sur les délais de paiement.

➤ Le Conseil européen de Santa Maria da Feira (Portugal) approuve la Charte européenne des petites entreprises.

➤ Les ministres de l'industrie de l'OCDE adoptent la Charte sur les politiques relatives aux PME.

décembre 2000

➤ Le Conseil européen adopte le 4^e programme pluriannuel 2001-2005 pour les entreprises et l'esprit d'entreprise en particulier pour les PME (budget : 450 millions d'euros).

EUROPE & ENTREPRISES - Association loi 1901
27, rue des Batignolles - F-75017 Paris - Tél.: 33 1 42 93 40 10 - Fax: 33 1 42 93 40 11

★ **Président/Directeur de la Publication:** Loïk Le Floch-Prigent
★ **Vice-Présidents:** Denis Neveux, Christian Rocheteau, André Safir
★ **Responsable de la Rédaction:** Philippe Laurette

Collaboration à ce numéro: Michel Barreteau, Jean-Christophe Godfrain

Conception: L'Agence du Siècle - **Réalisation:** PWcom - **Impression:** GDS imprimeurs (BP 1557, 87021 Limoges Cedex)
Dépôt légal: juin 2001 - **Numéro ISSN:** 1284-5159

E-mail: team@europe-entreprises.com - **Site web:** www.europe-entreprises.com

Europe & Entreprises est un lieu de rencontre, d'information et de débats sans tabous sur l'Europe entre chefs d'entreprises.